

Qu'est-ce que le P.L.U. ?

Le PLU est le document de référence de la réglementation urbaine locale. Il est porteur du projet urbain et générateur des conditions d'utilisation du sol.

Le PLU doit couvrir l'intégralité de la commune et relève de la responsabilité de cette dernière. L'Etat a simplement un rôle de consultation et met à disposition des initiateurs de PLU les compétences de ses services.

C'est un document de planification urbaine, opérationnel et stratégique :

➤ Il dessine le projet global d'aménagement et de développement durable (prévoit et organise l'avenir de la commune) ;

➤ Il réserve les emplacements destinés aux équipements publics.

C'est un document réglementaire d'urbanisme communal :

➤ Il définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble de la collectivité ;

➤ Il détermine les droits à construire et les conditions d'évolution sur chaque parcelle de la commune.

C'est un document juridique de portée générale :

➤ Il s'impose à tous.